

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 Mars 2021

OBJET : 01/2021**TRANSACTION CONVENTIONNELLE EN VUE DE LA RETRAITE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN LE DIX MARS à HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Présents :	26	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoint au Maire - ; Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Marc BOURNIQUEL ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX – Conseillers municipaux –
Absent (s)	0	
Pouvoir (s)	3	Mme Laurianne VEYRET à M. Francis CRÉPIN ; Mme Marie TOULET à M. Bruno DUBOS ; Mme Hélène LE GUIRRIEC à M. Laurent MAILLARD.
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		04 Mars 2021

Expose

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Madame Christiane RASERA, Directrice Générale des Services, est appelée à faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril 2022 et bénéficiera d'une retraite à taux plein à cette date.

Pour autant, elle a sollicité, pour des considérations de convenances personnelles, la possibilité d'anticiper au 1^{er} septembre 2021, sa cessation d'activité.

Pour permettre que cette anticipation n'affecte pas ses droits à rémunération, il lui est proposé de conclure avec la Commune, une convention transactionnelle couvrant, pour un départ effectif au 1^{er} septembre 2021, ses droits à congés non soldés et le différentiel de ressources sur la période du 1^{er} septembre 2021 au 1^{er} avril 2022, pour un montant de 33 029.37 €.

Monsieur le Maire précise que son remplacement sera assuré par son adjoint qui occupera au 1^{er} juillet 2021 le poste en sa qualité de faisant fonction.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, par 3 Abstentions,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à transaction conventionnelle de départ anticipé à la retraite de Madame Christiane RASERA, Directrice Générale des Services, au 1^{er} septembre 2021,
- **PRÉCISE** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire de Foulayronnes,**

Bruno DUBOS.

